ELECTIONS LÉGISLATIVES DE NOVEMBRE 1958

PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL SOCIALISTE

3e Circonscription - Thionville-Ouest

Electrices, Electeurs,

L'établissement des droits de l'individu et de sa liberté a été la raison d'exister du parti radical. Il demeure sa raison d'être. Le parti radical trouve, sous l'emprise croissante des contraintes sociales imposées au nom de l'efficacité et du rendement, un motif supplémentaire de renouveler sa fidélité aux principes définis en 1789.

Fidèles à la tradition des grands Républicains, les Ledru-Rollin, Gambetta, Léon Bourgeois, Clemenceau, qui bâtirent la République radicale, c'est d'une prise de conscience intellectuelle et civique toujours plus claire de chaque citoyen que les Radicaux attendent l'amélioration de la Société ; c'est en définitive pour favoriser la promotion du citoyen qu'ils préconisent un ensemble de mesures dans l'ordre des institutions, de l'économie, de la vie sociale.

C'est sur le respect de l'homme et du citoyen que les Radicaux fondent toute action politique.

Ils ont trop raison de craindre un règne d'une féodalité de sous-ordres sur une masse à l'affût des médiocres subsides du pouvoir et privée de tout espoir de liberté.

D'une manière tout aussi fondamentale, le parti radical affirme sa confiance dans l'amélioration progressive de la condition des hommes : son souci de progrès le séparera toujours d'une droite par tradition défiante à l'égard des idées neuves et toujours prête aux solutions sommaires d'autorité.

Les Radicaux croient que le progrès humain doit être l'affaire des hommes eux-mêmes, le résultat de leur propre progrès personnel.

C'est pourquoi le parti, qui a été dans le passé le défenseur de l'école de la République, place au premier rang de ses préoccupations l'éducation nationale, « ressort essentiel du progrès qui doit désormais remplacer les révolutions violentes de jadis ». Il n'aura de cesse que n'ait été adopté le projet de réforme et de démocratisation de l'enseignement dont il est le promoteur.

Le parti radical a la certitude que ses positions fondamentales répondent aux aspirations profondes du pays. Chaque Français, nourri du courant de pensée issu de 1789, dont est né notre parti, se sent attaché au respect de la liberté, à l'indépendance des citoyens, à la valeur créatrice de l'initiative personnelle.

L'indépendance et l'initiative du citoyen, la rénovation économique et sociale de la nation, aucun de ces deux buts ne doit être sacrifié à l'autre, car il n'y a pas de démocratie là où le citoyen est considéré à l'égal d'un instrument de travail, il n'y a pas de liberté quand le travail est sans fruit et l'avenir sans espoir. Le parti radical qui ressent mieux qu'aucun autre la nécessité de cet équilibre difficile entre l'individu et la Société, le rappelle autant qu'il est nécessaire.

Cet équilibre d'ailleurs ne sera pas obtenu par une révolution violente « inutile et injustifiable dans le temps où s'exerce librement la volonté de tous », mais par une évolution politique et économique comprise et admise par tous. Cela est possible si la Nation sait fixer un but à ses citoyens et les y conduire librement. Seul le candidat radical est capable de vous montrer la voie.

C'est pourquoi le parti radical estime nécessaire que le pays s'assigne un plan à long terme.

Celui-ci devra, pour être réaliste, tenir compte, en premier lieu, du rajeunissement démographique que connaît la France. Ce véritable bouleversement qui se manifestera dès 1966, apparaîtra plus clairement encore en 1975. C'est en fonction de ces échéances qu'est dressé le programme.

Le parti radical sait aussi qu'un certain nombre d'échéances immédiates sont là, qu'il importe d'aborder avec fermeté et rapidité.

Pour le parti radical ces échéances immédiates se traduisent par un quadruple objectif :
— rendre efficace et réelle la démocratie,
— adapter l'économie française,
— à partir de ces réformes, avoir vraiment une politique sociale,
— sauvegarder l'Union Française et en faire une réalité.

I. RENDRE EFFICACE ET RÉELLE LA DÉMOCRATIE.

— Réforme administrative et judiciaire adaptée à la démocratie et une justice plus accessible à tous les justiciables.
— Réforme de l'enseignement, car si la France ne change pas ses méthodes d'enseignement et d'orientation de sa jeunesse, elle est vouée à une pénurie de cadres qui empêchera son relèvement.
— Scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, promotion de l'enseignement technique, industriel, commercial et agricole.
— Expansion du régime des bourses pour permettre aux enfants des travailleurs de toute condition l'accès aux cadres.
— Constructions scolaires.

II. ADAPTER L'ECONOMIE FRANÇAISE.

A. L'Agriculture.

— Améliorer les structures agricoles en adaptant l'exploitation aux possibilités économiques.
— Réduire les importations, augmenter les exportations.

— Augmenter les droits de la cellule familiale des agriculteurs.
— Réaliser des investissements importants de l'équipement rural afin d'arriver à des conditions de travail et de vie acceptables (adductions d'eau, électrification, machinisme, habitat rural).
— Organisation de la production agricole dans le cadre de la nation.
— Formation professionnelle par le développement de l'enseignement agricole.

B. L'Industrie et l'Artisanat.

— Développer notre potentiel énergétique afin d'arriver à nous libérer du fardeau écrasant de nos importations en ce domaine et acquérir notre indépendance.
— Augmenter la capacité de production de nos industries d'avenir de base telles que chimie, aluminium, etc.
— Accroître nos industries de transformation afin d'exporter des produits élaborés.
— Adapter l'enseignement technique aux besoins réels de l'artisanat.

C. Le Commerce.

— Révision des circuits de distribution mal adaptés et d'un coût trop élevé, et l'adoption d'un système fiscal équitable. Suppression de la « terreur fiscale ».

III. POLITIQUE SOCIALE.

— Il convient d'indexer non seulement le minimum vital, mais l'ensemble des salaires sur les variations de la production nationale. Cette double indexation, d'une part le minimum vital sur les salaires réels, et d'autre part de l'ensemble des salaires sur le progrès de l'économie, apporterait aux salariés la garantie constante qu'aucun d'entre eux ne restera à l'écart des progrès réalisés dans l'ensemble et que tous bénéficieront avec le maximum de rapidité de ces progrès.
— Il faut que les travailleurs se rendent compte que les sommes collectées par la Sécurité Sociale sur eux et sur l'entreprise leur appartiennent et qu'elles constituent un élément considérable de leur rémunération.
— Le coefficient de remboursement est à discriminer suivant la position de l'assuré social.
— L'indemnité funéraire doit être augmentée.
— Il faut revenir rapidement à l'autonomie de la Caisse Vieillesse dont les fonds servent actuellement à alimenter la branche « maladie ». Autrement en 1961 les premières pensions complètes ne pourront être versées.
— L'argent de la vieillesse est un dépôt sacré auquel personne n'a le droit de toucher.
— Il faut garantir la famille en cas de chômage. L'ouvrier doit cesser de trembler pour sa vie du lendemain. Les conséquences du chômage technologique doivent être prises en charge par la collectivité nationale.

Dans l'immédiat il faut :
— adapter les salaires au coût actuel de la vie,
— relever les retraites pour permettre aux vieux de vivre dans la dignité.

IV. SAUVEGARDE DE L'UNION FRANÇAISE.

— Assurer l'autonomie interne des Territoires d'Outre-Mer au fur et à mesure des nécessités qui se feront jour.
— Maintenir une cohésion indispensable de l'ensemble français.

POUR L'ALGÉRIE :
— Préparer la paix que trois années d'efforts et le prestige du Général de Gaulle ont rendu possible.
— Définir avec les élus algériens de façon définitive le futur statut de l'Algérie dans le cadre de la France.
— Faire confiance au grand patriote qu'est le Général de Gaulle pour appliquer en Algérie les projets élaborés, dont de nombreux se retrouvent dans la loi-cadre que Félix GAILLARD, président du parti radical et radical - socialiste, alors Président du Conseil, a fait voter en février 1958.

RÉFORME FISCALE

La fiscalité doit présenter un caractère de justice qui ne donne à personne l'impression d'être écrasé sous des charges injustes, alors que le voisin apparaît passer à travers les mailles d'un système fiscal imparfait et usé.

Il faut une fiscalité plus simple dont le caractère proportionnel soit corrigé par un impôt direct unique réclamant moins de contrôles et de déclarations.

⁂

Les solutions proposées sont prudentes et vont à l'essentiel car l'efficacité politique ne s'accommode pas que de la sagesse méthodique, mais nécessite, malgré tout, que soit dégagée une « politique » d'avenir.

Vous voterez donc tous le dimanche 23 novembre pour le candidat d'un programme établi pour la paix et la liberté de tous les citoyens de notre grand pays.

Votez tous pour

Jacques CAUYETTE

Avocat - Ancien bâtonnier
Officier de la Légion d'Honneur - Croix de Guerre 1914-18 et 1939-45 - Médaille de la Résistance

Remplaçant éventuel: **Georges BASSOMPIERRE**
Professeur
Médaille de la Résistance

Imp. Marchal, Hayange 11-58